



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD



**Direction départementale des territoires et de la mer**

Lille, le 5 juillet 2012

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Campagne 2012 : 68% des surfaces agricoles ont fait l'objet d'une télédéclaration**

Le développement de l'usage de TelePAC\* ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)) constitue un enjeu fort de la modernisation de l'action du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, qui poursuit le développement de l'administration numérique tout en garantissant le maintien d'un service de proximité et de qualité en faveur des professionnels du monde agricole.

Pour la campagne des aides agricoles 2012, avec des taux de télédéclaration compris entre 53 et 79% selon le type d'aides, les exploitants agricoles confirment leur engagement dans ces nouvelles procédures administratives.

Aide Ovine : 77 éleveurs – 61% télédéclarations

Aide Caprine : 8 éleveurs – 75% télédéclarations

Déclaration Surface : 5 800 déclarants – 53% télédéclarations

Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes : 1 063 éleveurs - 79% télédéclarations

C'est ainsi que 68% des surfaces agricoles ont été télédéclarées. Ce taux de télédéclaration est conforme à l'objectif initialement souhaité pour cette campagne, témoin de la mobilisation tant des agriculteurs que de l'administration.

*\* TelePAC est également devenu un outil indispensable pour les exploitants car il leur permet d'accéder en toute sécurité à leurs informations personnelles et notamment aux comptes-rendus des paiements effectués pour l'ensemble de l'exploitation tout au long de l'année.*

---

DDTM 59

62 Boulevard de Belfort - BP 289

59019 LILLE CEDEX

03.28.03.83.00

[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

---